



REMBOURSEMENT BILLETTERIE (ACSL)

ATTENTION NOUVEAU PLAFOND DE REMBOURSEMENT !



Plafond 2024
(ouvrant-droit / ayants-droit)
Participation à hauteur de 40 %



Tranches d'âge ouvrant et ayants-droit	Participation maximum CSE
Adulte (y compris enfant de + de 18 ans)	80 €
Adolescent (13-18 ans)	72 €
Enfant (5-12 ans)	56 €
Enfant (< 5 ans)	20 €

En cas de doute sur le billet présenté, le CSE vérifiera qu'il s'agit d'une activité qui relève de l'un des codes APE suivants :

- 90 (activités créatives artistiques et de spectacle)
- 91 (bibliothèques archives musées et autre activités culturelles)
- 93 (activités sportives récréatives et de loisirs)
- le code 4939C (remontées mécaniques)